



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussignée, Line Bilodeau, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 13 mai 2019 a adopté le règlement numéro 2019-116, intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de 482 830 \$ et un emprunt de 482 830 \$ pour les travaux de réhabilitation d'une partie du chemin Hemmings »

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2019.

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui et peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Lucien, ce 29^e jour d'août 2019.

Line Bilodeau

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Bilodeau, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7^e rang à Saint-Lucien
- église 5250, 7^e rang à Saint-Lucien
- site WEB de la municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour d'août 2019.

Line Bilodeau,

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe